# La signalisation: Règles générales

# Le terme de signalisation regroupe les notions de:

- Signalisation verticale (panneaux et balises)
- Signalisation horizontale (marquage au sol).

# La signalisation verticale : Les panneaux:

#### I. Forme ronde:

#### Donne un ordre à suivre au conducteur:

- Soit une obligation.
- Soit une interdiction.

Ces panneaux sont de **position**, ils se situent à l'endroit où l'action doit être effectuée.



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Interdiction de circuler à plus de 70 Km/h

## II. Forme triangulaire:

#### Annonce un danger

Le conducteur doit ralentir quand il rencontre un panneau de danger. Ces panneaux sont situés à 50 mètres en ville et à 150 mètres en dehors des villes

- Panneau de danger permanent,
- Panneau de danger temporaire.



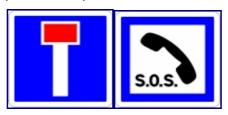


### III. Forme carré :

#### Donne des indications.

Ces panneaux sont de **position**, ils nous donnent l'indication à l'endroit où ils sont implantés.

- Indications utiles pour la conduite (fond bleu)
- Indications diverses (fond blanc)



# IV: Forme rectangulaire :

Ces panneaux sont de positions, ils nous donnent généralement une localisation.

Localisation de hameau.



Localisation de communes.



# V: Forme de flèche :

#### Donne une direction.

• Blanc : Itinéraire secondaire (par les petites routes)



• Bleu: Autoroute.

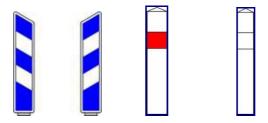


• Vert : Grands axes routiers entre les villes.



#### Les balises:

Le rôle des balises est souvent de **positionner un danger** sur la chaussée. Elles nous servent aussi à nous **guider** sur la chaussée.



Positionne un obstacle, une intersection, délimite un virage.

# Signalisation horizontale : Le marquage au sol.

### Marquages au sol permanent.

Le marquage a pour fonction de donner des:

- Des directions
- Des informations
- Des permissions
- Des interdictions:

Le marquage au sol peut être axial, transversal, sous forme de flèches ou de messages.

#### Marquage au sol temporaire.

Il faut savoir que le marquage temporaire est de **couleur jaune** alors que le marquage permanent est en général de couleur blanche. En présence de ces deux marquages sur le sol le conducteur doit **seulement prendre en compte le marquage temporaire**.